

## Le mot du président Un Conseil du patronat fort de ses membres

À l'occasion de l'assemblée générale 2013 du Conseil du patronat — dont vous trouverez un résumé des faits saillants à la page suivante —, j'ai eu le plaisir de présenter à nos membres et aux représentants des médias notre *Rapport d'activité 2012*, qui fait un survol des interventions, des activités et des réalisations de l'organisme au cours de la dernière année.

Le principal constat qui se dégage de ce bilan est que l'année 2012 aura été une année particulièrement intense à tous les points de vue pour le Conseil du patronat. L'ensemble des réalisations et des résultats de l'organisation s'inscrivent dans le cadre de ses grandes stratégies 2010-2013, à savoir : une participation active et engagée dans les débats et au sein des diverses instances, des représentations efficaces et mobilisatrices, des contenus pertinents et des propositions pragmatiques, ainsi que des communications dynamiques et constructives.

Le Conseil du patronat a continué à se démarquer nettement sur différents plans, au cours de l'année 2012, pour devenir une force incontournable, tant auprès de la communauté des affaires, des associations syndicales et des décideurs gouvernementaux que du grand public.

À ce sujet, soulignons que le Conseil du patronat a été plus présent que jamais dans les médias en 2012. En effet, un rapport produit par une firme indépendante pour le compte du Conseil du patronat révèle, entre autres, que le nombre d'articles et de reportages rapportant les prises de position de l'organisation au cours de la dernière année a connu une hausse fulgurante de 23 % comparativement à 2011, et de 400 % depuis 2008! Cela confirme que les préoccupations des employeurs ont été abondamment couvertes par les médias au Québec grâce aux interventions publiques du Conseil du patronat.

Rappelons aussi que le Conseil a participé à de nombreuses consultations publiques tout au long de



Yves-Thomas Dorval,  
président du Conseil du  
patronat du Québec

l'année. Mentionnons, à titre d'exemple, les deux premières rencontres préparatoires sur la qualité de l'enseignement supérieur et l'accessibilité et la participation aux études supérieures en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur, les travaux du comité d'experts sur l'avenir des régimes de retraite, la consultation publique sur le projet de loi sur l'intégrité en

matière de contrats publics et la consultation de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) sur la prochaine politique nationale de la recherche et de l'innovation.

Un sondage réalisé par la firme Léger Marketing pour le compte du Conseil du patronat auprès des employeurs du Québec confirme la valeur ajoutée perçue par les membres du Conseil à la lumière des efforts déployés par l'organisme. Voici quelques données recueillies auprès d'associations sectorielles et d'entreprises membres du Conseil du patronat qui parlent d'elles-mêmes :

- ◆ 98 % ont une opinion positive du Conseil;
- ◆ 88 % connaissent le président du Conseil ou en ont entendu parler;
- ◆ 88 % sont satisfaits comme membres du Conseil;
- ◆ 71 % estiment que le Conseil exerce davantage ou autant d'influence qu'il y a quatre ans.

Dans un contexte économique international marqué par l'incertitude et devant les nombreux enjeux que le Québec aura à affronter au cours des prochaines années, j'invite aujourd'hui tous les employeurs du Québec à appuyer le Conseil du patronat pour lui permettre non seulement de renforcer son rôle de porte-parole du milieu des affaires, mais aussi de devenir un véritable moteur de changement et contribuer à faire du Québec un modèle de développement économique reconnu et admiré.

## Assemblée générale 2013 du Conseil du patronat Un rendez-vous très couru par la communauté des affaires

Le Conseil du patronat tenait le 22 avril dernier, à Montréal, sa 44<sup>e</sup> assemblée générale annuelle. En plus de présenter à cette occasion son bilan annuel aux membres de l'organisation, le Conseil du patronat a dévoilé la composition de son conseil d'administration pour la prochaine année. Trois nouvelles personnalités du milieu des affaires ont accepté ainsi de s'impliquer dans la gouvernance de l'organisation : M<sup>me</sup> Eve-Lyne Biron, présidente et chef de la direction de Biron Groupe Santé, M<sup>e</sup> Robert Bonhomme, coassocié directeur national de Heenan Blaikie, et M<sup>e</sup> Éric Prud'homme, directeur, Direction du Québec, de l'Association des banquiers canadiens.



La conférencière d'honneur de l'événement, la première ministre du Québec, M<sup>me</sup> Pauline Marois, a profité de cette prestigieuse tribune pour présenter au milieu des affaires la vision et les orientations de son gouvernement en matière de création de richesse et de prospérité.

Le Conseil a par ailleurs, tenu en marge de son assemblée générale 2013, un déjeuner-conférence où il a accueilli, à titre de conférencière d'honneur, la première ministre du Québec, M<sup>me</sup> Pauline Marois. M<sup>me</sup> Marois était accompagnée pour l'occasion de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M<sup>me</sup> Diane De Courcy, ainsi que de la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, M<sup>me</sup> Éleine Zakaïb.



M. Jean de Grandpré, administrateur fondateur et président émérite du conseil de BCE, a reçu le *Prix de carrière 2013* de la part du président du conseil d'administration du Conseil du patronat, M. Jean-Yves Leblanc.

L'événement a été l'occasion également pour le Conseil du patronat de souligner le travail et les réalisations de différentes personnalités du milieu des affaires. M. Jean de Grandpré, administrateur fondateur et président émérite du conseil de BCE inc., a reçu le *Prix de carrière 2013* du Conseil du patronat, soulignant son apport exceptionnel à la société québécoise.



Dans l'ordre habituel : M<sup>me</sup> Diane De Courcy, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles; M<sup>me</sup> Éleine Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec; M<sup>e</sup> Guy-François Lamy, directeur — affaires juridiques au Conseil du patronat; M<sup>me</sup> Carmel Laflamme, vice-présidente — santé et sécurité du travail; et M<sup>me</sup> Norma Kozhaya, directrice de la recherche et économiste en chef.

Le Conseil, lors de cette journée, a aussi récompensé l'engagement de trois chefs d'entreprise au développement économique du Québec en les intronisant au sein de son prestigieux *Club des entrepreneurs*. Il s'agit de M. Yvon Charest, président et chef de la direction de l'Industrielle Alliance, de M<sup>me</sup> Jacynthe Côté, chef de la direction de Rio Tinto Alcan, et du D<sup>r</sup> Sheldon Elman, fondateur et chef de la direction de Medisys.

Suite >

## Assemblée générale 2013 du Conseil du patronat Un rendez-vous très couru par la communauté des affaires (suite)



M. Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor, a présenté M<sup>me</sup> Jacynthe Côté, chef de la direction de Rio Tinto Alcan, intronisée au sein du *Club des entrepreneurs* du Conseil du patronat.



M. John LeBoutillier, président du conseil d'administration de l'Industrielle Alliance, pour sa part, a présenté le président et chef de la direction de l'entreprise, M. Yvon Charest, également intronisé au sein du *Club des entrepreneurs* du Conseil du patronat.



M. Martin Brière, président d'Alcoa Canada Groupe Produits primaires, enfin, a présenté la troisième personnalité intronisée au sein du *Club des entrepreneurs* du Conseil du patronat, le D' Sheldon Elman, fondateur et chef de la direction de Medisys.

Enfin, l'assemblée générale annuelle du Conseil du patronat aura permis à l'organisation de souligner l'excellence de deux étudiantes et d'un étudiant de deuxième cycle en relations industrielles, en leur remettant les bourses Ghislain-Dufour, du nom de l'ancien dirigeant de l'organisation. Trois prix de 2 500 \$, 1 500 \$ et 1 000 \$ ont ainsi été remis respectivement à M<sup>me</sup> Fanny Girard, de l'Université de Montréal, M<sup>me</sup> Joanie Robert, de l'Université Laval, ainsi que M. François-Alexandre Tremblay, de l'Université de Montréal.



M. Ghislain Dufour, ex-dirigeant du Conseil, a remis les bourses portant son nom à trois étudiants à la maîtrise en relations industrielles : M. François-Alexandre Tremblay, M<sup>me</sup> Fanny Girard et M<sup>me</sup> Joanie Poirier.



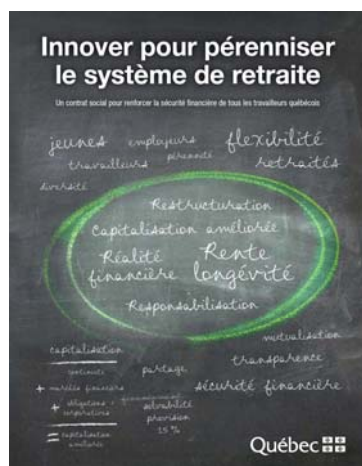
Le Conseil du patronat a profité de son assemblée générale annuelle pour faire rapport à ses membres des nombreuses interventions réalisées par l'organisation et des gains tangibles obtenus pour les employeurs du Québec.

*Devant les quelque 200 chefs d'entreprises et de dirigeants d'associations patronales sectorielles, la première ministre a profité de cette prestigieuse tribune pour présenter la vision et les orientations de son gouvernement en matière de développement économique et de création de richesse (un extrait vidéo ainsi que le texte intégral de l'allocation de M<sup>me</sup> Marois sont disponibles sur son site Web : [www.premier.gouv.qc.ca](http://www.premier.gouv.qc.ca)).*

## Rapport D'Amours sur l'avenir des régimes de retraite

### Une analyse rigoureuse et juste de la situation

Le Conseil du patronat du Québec estime que le rapport déposé le 17 avril dernier par le comité d'experts sur l'avenir des régimes de retraite, présidé par M. Alban D'Amours, constitue une analyse rigoureuse et pertinente de la situation des régimes de retraite au Québec.



« Nous considérons que c'est un rapport éclairant et sérieux sur lequel pourront se baser les prochaines discussions entre toutes les parties prenantes, a déclaré le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval. Nous appuyons la grande majorité des recommandations touchant les régimes

complémentaires de retraite, sous réserve de l'analyse des impacts dans certains cas spécifiques. D'ailleurs, la majorité des propositions vont dans la même direction que les recommandations qu'avait faites le Conseil du patronat, tant au regard des régimes de retraite à prestations déterminées que des régimes à cotisations déterminées, de l'épargne volontaire à la retraite et même des régimes du secteur public. »

En ce qui concerne l'une des recommandations maîtresses du rapport, à savoir l'instauration d'une nouvelle rente de longévité à l'âge de 75 ans, le Conseil constate, à l'instar du comité d'experts, que les besoins d'épargne des Québécois pour la retraite et la durée de vie plus longue nécessitent des actions plus spécifiques comme celles proposées. Cependant, il faut analyser les répercussions sur l'économie puisque le comité reconnaît lui-même que l'instauration d'une telle cotisation occasionnerait un impact à court terme variant de 0,6 % et 0,8 % du PIB, ce qui n'est pas négligeable.

« La rondelle est lancée sur la patinoire, il faut maintenant que les joueurs des différentes parties puissent s'en saisir pour avoir des discussions constructives et adopter des solutions au bénéfice de l'ensemble de la société. À ce titre, nous adhérons entièrement aux valeurs et aux principes mis de l'avant dans le rapport, soit l'équité intergénérationnelle, la transparence et la responsabilisation », de conclure M. Dorval.

## Les interventions du Conseil du patronat génèrent des actions concrètes du gouvernement en matière de retraite

À l'occasion de la réaction gouvernementale aux recommandations contenues dans le rapport D'Amours, la ministre du Travail, M<sup>me</sup> Agnès Maltais, a annoncé son intention de poser des gestes concrets et rapides afin de répondre à court terme à l'urgence de la situation des régimes de retraite au Québec.

Soulignons que les deux mesures proposées, soit le prolongement au-delà du 31 décembre 2013 des mesures d'allègement du financement des déficits de régimes de retraite à prestations déterminées et le dépôt d'un projet de loi concernant les régimes volontaires d'épargne-retraite, sont le fruit de demandes répétées et soutenues du Conseil du patronat, qui ont fait l'objet de nombreuses représentations de l'organisation en ce sens depuis plusieurs mois.

## La ministre Agnès Maltais rencontre les associations membres du Conseil du patronat

Le 19 avril dernier, le Conseil du patronat accueillait la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M<sup>me</sup> Agnès Maltais, à l'occasion de la rencontre mensuelle de ses associations sectorielles membres. Devant la cinquantaine de dirigeants d'association présents, la ministre a fait état, d'une part, de dossiers majeurs pour les employeurs du Québec qui relèvent de sa responsabilité, entre autres la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail, l'avenir des régimes de retraite et la formation de la main-d'œuvre et, d'autre part, elle a pris le pouls du milieu patronal sur ces mêmes dossiers ainsi que sur d'autres enjeux d'actualité.



M<sup>me</sup> Agnès Maltais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Photo : Geneviève Le May

## Assises nationales de la recherche et de l'innovation

### Le Conseil du patronat rappelle la nécessité pour le Québec de développer une politique favorisant l'innovation dans les entreprises

Les 15 et 16 avril dernier, la directrice de la recherche et économiste en chef du Conseil du patronat, M<sup>me</sup> Norma Kozhaya, participait, à Québec, aux Assises nationales de la recherche et de l'innovation, organisées par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne.

Plus de 300 représentants des milieux des affaires, de la recherche et de l'enseignement étaient réunis à l'occasion de cette dernière étape majeure annoncée en janvier par le ministre lors de la démarche préparatoire en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur, avant le dévoilement de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI) qui devrait être rendue publique en juin.

À cette occasion, M<sup>me</sup> Kozhaya a pu réitérer les propositions du Conseil du patronat en faveur d'une politique davantage orientée vers les besoins de l'industrie et qui mise sur l'innovation en favorisant, notamment, une meilleure collaboration et une concertation accrue entre les entreprises et les institutions d'enseignement et de recherche.

Rappelons que le Conseil avait eu maintes fois l'occasion de présenter ses préoccupations en cette

matière, entre autres lors de la quatrième rencontre thématique préparatoire en vue du Sommet, qui portait sur la contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec, de même que lors de la consultation menée l'an dernier par l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec pour le compte du gouvernement pour préparer la PNRI.



Photo : MESRST

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, inaugurant les Assises nationales de la recherche et de l'innovation.

## Accès à l'information

### Le Conseil du patronat présente ses commentaires



Le Conseil du patronat a participé, en avril, à la consultation générale de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale sur le rapport quinquennal présenté en 2011 par la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI), intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société*.

Dans son mémoire soumis aux députés ainsi qu'au ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, M. Bernard Drainville, de qui relève le dossier de l'accès à l'information, le Conseil a insisté de façon générale sur la nécessité

que la réflexion concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'inscrive dans l'esprit de la démarche de simplification réglementaire et administrative mise en œuvre plus tôt cette année par le gouvernement. Le Conseil du patronat a indiqué ainsi l'importance de mesurer, par une étude d'impact rigoureuse, l'ampleur réelle des problèmes soulevés en matière d'accès à l'information afin d'éviter de légiférer et de régler sur la base de simples perceptions.

Le Conseil du patronat a formulé aussi des propositions relatives à certains éléments plus spécifiques contenus dans le rapport de la CAI, entre autres en ce qui concerne :

- ◆ L'obligation d'adopter une politique de confidentialité simplifiée et des pictogrammes d'information sur la protection des renseignements personnels;
- ◆ L'obligation de déclarer les failles de sécurité;
- ◆ La fonction de responsable de la protection des renseignements personnels;
- ◆ L'accès aux documents des organismes publics;
- ◆ Les pouvoirs et l'immunité des membres de la CAI.

## Nouvelles en bref

### Transports — Le Conseil du patronat consulté en vue de la mise sur pied d'une agence

Le 29 avril dernier, les représentants du Conseil du patronat rencontraient le ministre des Transports du Québec, M. Sylvain Gaudreault, dans le cadre d'une série de consultations précédant le dépôt prochain d'un projet de loi créant une agence des transports au Québec. Annoncée par la première ministre Pauline Marois dans son discours inaugural d'octobre 2012, cette agence exercera les fonctions opérationnelles relevant actuellement du ministère des Transports afin de renforcer le savoir-faire de l'État dans ce domaine, notamment en matière de contrôle des travaux, et de rendre les processus plus transparents et imputables.



## Enseignement supérieur

### Le Conseil du patronat participe aux chantiers de travail post-Sommet

Fort de son expertise, de sa crédibilité et de son influence au regard des principaux enjeux discutés lors du Sommet sur l'enseignement supérieur et la démarche préparatoire qui l'a précédé, le Conseil du patronat a été invité à poursuivre sa contribution en participant aux différents chantiers de travail mis sur pied à l'issue du Sommet par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne. Les représentants du Conseil du patronat ont rencontré ainsi, au cours des dernières semaines, M. Claude Corbo, président du chantier sur un Conseil national des universités, ainsi que M<sup>me</sup> Lise Bissonnette et M. John R. Porter, coprésidents du chantier sur une loi-cadre des universités. Ils ont pu réitérer et préciser les positions exprimées par le Conseil au cours des derniers mois sur les dossiers abordés. D'autres rencontres, notamment avec M. Guy Demers, président du chantier sur l'offre de formation collégiale, sont également prévues au cours des prochaines semaines.



Photo : MESRST

M. Yves-Thomas Dorval, lors du Sommet.

## Banque de développement économique du Québec

### Le Conseil du patronat manifeste certaines inquiétudes

Tout en soulignant la nécessité d'analyser plus à fond le projet de loi n° 36, *Loi sur la Banque de développement économique du Québec*, déposé le 24 avril dernier par la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, M<sup>me</sup> Elaine Zakaïb, le Conseil du patronat souscrit à plusieurs de ses objectifs, dont celui de soutenir le développement économique du Québec et de ses régions par la création, la croissance, la rétention et l'implantation d'entreprises sur tout le territoire québécois.

« Nous apprécions tout particulièrement l'intention du gouvernement d'adopter une approche client par rapport aux entreprises en mettant à leur disposition des professionnels qui auraient comme mandat de les accompagner au sein des dédales administratifs de l'État et d'accélérer les processus leur permettant d'accéder à un capital patient, a déclaré le président du Conseil du patronat du Québec, M. Yves-Thomas Dorval. Un accès amélioré à l'échelle de l'ensemble du territoire québécois avec une prise en compte des grappes industrielles dans la région de Montréal et de la concertation économique existante dans la région de Québec constitue aussi une approche qui nous apparaît pertinente. »

Le Conseil remarque par ailleurs que l'harmonisation de ses orientations et de son action dans toutes les régions du Québec peut représenter un défi majeur pour la Banque de développement, au même titre que l'intégration du personnel provenant de plusieurs entités gouvernementales aux cultures différentes et la coordination avec les CLD existants. Offrant un capital qui se veut complémentaire, il sera en outre essentiel que la Banque évite de faire une concurrence déloyale aux institutions financières ou aux fonds privés de capital de risque existants, et que son soutien particulier et louable à l'économie sociale ne se fasse pas au détriment de la survie et de la croissance d'entreprises légitimes du secteur privé qui œuvrent dans des domaines correspondants.

« Bien que la création de la Banque de développement économique du Québec puisse faciliter l'émergence de nouveaux projets et de nouveaux entrepreneurs, il faut être prudent et ne pas surestimer la capacité du secteur public de jouer un rôle dans la gestion des risques, ce qui constitue vraiment la force du secteur privé », de conclure M. Dorval.

Avec l'ascension des médias sociaux, les employeurs sont de plus en plus confrontés à des déclarations publiques de toute nature de la part de leurs employés. Que ce soit un commentaire sur un réseau social tel Facebook ou une critique sur un site de référence comme Ratelymployer.ca, il s'agit là d'une réalité qui était pourtant inconcevable il y a quelques années.

La raison est fort simple : derrière un clavier et un écran d'ordinateur ou un téléphone mobile, les individus ont généralement un sentiment d'invincibilité. Or, c'est tout le contraire. Leurs commentaires peuvent avoir un effet dévastateur dans le cadre de leur relation d'emploi.

En effet, que ce soit en matière d'absentéisme ou de relations interpersonnelles, la jurisprudence reconnaît qu'il y a place à recourir aux mesures disciplinaires à l'égard des employés déviant par l'entremise des réseaux sociaux. Cela dit, il reste que les employeurs doivent respecter certaines balises, notamment le concept de vie privée.

La question fondamentale pour les employeurs demeure toutefois à savoir jusqu'à quel point s'étend ce concept de vie privée relativement aux médias sociaux tel Facebook. Une réponse affirmative à la question « Croyez-vous avoir une expectative de vie privée lorsque vous partagez votre profil avec 278 personnes ou "amis"? » relève à notre avis du fantastique, à moins de circonstances exceptionnelles.

En effet, il est important de garder en tête que les médias sociaux sont en quelque sorte un babillard public où une personne accepte de partager des renseignements. L'employé ne peut donc invoquer, contre son employeur, la notion de la vie privée alors que les informations obtenues étaient partagées par

divers internautes. Ceux-ci pouvaient unilatéralement partager ces renseignements avec d'autres personnes et ce, à l'infini.

En conséquence, lorsqu'un salarié s'exhibe virtuellement sur Facebook et que son profil est accessible à un grand nombre de personnes, on ne peut, à notre avis, que constater une renonciation à la vie privée ou une absence d'expectative raisonnable, sauf dans des circonstances exceptionnelles. D'ailleurs, pour paraphraser les propos tenus par les tribunaux, « ce qui se retrouve sur un compte Facebook ne fait pas partie du domaine privé compte tenu de la multitude de personnes qui peuvent avoir accès à ce compte ». En principe, les actes commis en dehors des lieux et des heures du travail sont du domaine de la vie privée et ne peuvent faire l'objet d'un contrôle disciplinaire de la part de l'employeur. Cette règle souffre cependant d'exceptions, notamment lorsque l'employeur est en mesure de démontrer que le comportement de l'employé hors du travail a une relation directe avec sa fonction ou son travail.

Les employeurs doivent maintenant faire preuve de vigilance eu égard notamment aux profils Facebook de leurs employés et à leurs agissements sur les médias sociaux. Ce qu'on appelait communément « faire une revue de presse » fait maintenant place à une vigie du Web pour s'assurer que les propos tenus envers l'organisation par les employés et les tiers sont appropriés. À cet égard, l'adoption d'une politique sur la gestion des médias sociaux et la sensibilisation du personnel par des formations sur le sujet sont des incontournables en ce XXI<sup>e</sup> siècle.

M<sup>es</sup> Rhéaume Perreault, CRIA, et Charles Wagner,  
Heenan Blaikie



## Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail

### Employeurs et travailleurs doivent poursuivre leurs efforts en matière de prévention

À la veille du Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail, le 28 avril dernier, le Conseil du patronat a témoigné sa sympathie aux familles et aux proches des travailleurs décédés ou blessés au cours des derniers mois.

Le Conseil a tenu à rappeler également que, malgré les progrès réalisés depuis quelques années en matière de prévention des accidents du travail, les employeurs et les travailleurs doivent poursuivre résolument leurs efforts afin de rendre les environnements de travail toujours plus sécuritaires.



« Les employeurs du Québec sont tout à fait conscients qu'ils ont la chance de pouvoir compter sur une main-d'œuvre de très grande qualité. C'est pourquoi 80 % d'entre eux ont déjà mis en place depuis plusieurs années, en collaboration avec les travailleurs, des mécanismes de prévention adaptés à la réalité de leur entreprise afin de limiter les risques d'accidents en milieu de travail.

« Ces efforts ont manifestement porté des fruits puisqu'on observe une baisse remarquable de 36 % du nombre de lésions professionnelles depuis 10 ans et de 65 % de décès par accident depuis 20 ans. Évidemment, ces résultats, bien que très encourageants, ne doivent pas amener les employeurs et les travailleurs à l'inaction, mais plutôt à poursuivre ensemble les efforts accomplis afin d'éviter les accidents », a indiqué le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval.

En ce sens, le Conseil du patronat a signifié son appui total à la campagne publicitaire mise en branle le 23 avril par la CSST, qui, cette année encore, a comme porte-parole le comédien Claude Legault, et dont le message principal est « Les accidents du travail, ça blesse beaucoup plus de monde qu'on pense! ».

Le Conseil a également souscrit à l'appel lancé dans le cadre de cette campagne : « Faut en parler, faut agir pour rendre tous nos milieux de travail sécuritaires! »

## Nouvelles en bref

### La position patronale en santé et en sécurité du travail bien représentée lors du congrès des relations industrielles de l'Université Laval

Le 30 avril dernier, la vice-présidente — santé et sécurité du travail du Conseil du patronat, M<sup>me</sup> Carmel Laflamme, participait à une table ronde animée par M<sup>me</sup> Françoise Guénette sous le thème « La santé et la sécurité du travail : enjeu de négociation ou objet de collaboration? », dans le cadre du 68<sup>e</sup> congrès annuel des relations industrielles de l'Université Laval.

Devant les quelque 200 chercheurs et praticiens des relations industrielles qui participaient à l'événement, M<sup>me</sup> Laflamme a discuté des enjeux actuels en matière de santé et de sécurité dans les milieux de travail au Québec en présentant la position des employeurs sur différents dossiers.

68<sup>e</sup> congrès des relations industrielles de l'Université Laval  
L'équilibre du rapport de forces  
dans la relation d'emploi :  
**PLUS QU'UNE ILLUSION?**



29 et 30 avril 2013  
Hôtel Loews Le Concorde  
Québec

Outre M<sup>me</sup> Laflamme, la table ronde comptait notamment comme panélistes M<sup>e</sup> Gilles Dolbec (Rio Tinto Alcan), MM. Jean Lacharité (Confédération des syndicats nationaux), François Patry (FTQ-Construction) et Claude Sicard (CSST).

Suivez le Conseil  
du patronat du Québec  
sur les réseaux sociaux



## Santé et sécurité du travail

### Les associations patronales sensibilisent les décideurs sur la nécessité d'améliorer l'efficacité du régime

Au cours des dernières semaines, le Conseil du patronat, de concert avec les autres principales associations patronales du Québec (Fédération des chambres de commerce du Québec, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Manufacturiers et exportateurs du Québec), a entrepris une série de rencontres auprès de plusieurs élus, tant au sein du gouvernement que de l'opposition, et de hauts fonctionnaires.

L'exercice a permis de rappeler aux principaux décideurs gouvernementaux les préoccupations des employeurs du Québec relatives à certaines problématiques du régime actuel de santé et de sécurité du travail et aux pistes de solution à privilégier pour rendre le régime plus efficace afin qu'il réponde davantage à son objectif premier, soit d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

Rappelons qu'à l'automne 2011, le conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) avait remis à la ministre du Travail de l'époque, M<sup>me</sup> Lise Thériault, un rapport soumettant 30 recommandations issues d'un consensus patronal-syndical sur des améliorations à apporter au régime.

Un projet de loi avait été déposé en avril 2012, mais il avait été fortement critiqué par l'ensemble du monde patronal, entre autres parce qu'il ne respectait pas le cadre établi par ce consensus.

Le projet de loi est mort au feuillet avec les élections générales de septembre 2012, mais la nouvelle ministre du Travail, M<sup>me</sup> Agnès Maltais, a signifié l'intention de son gouvernement de présenter un nouveau projet de loi au cours des prochains mois, et qui serait plus acceptable tant par les représentants patronaux que les représentants syndicaux.

## Le Conseil du patronat souligne les efforts remarquables d'employeurs de partout au Québec en matière de prévention

Le Conseil du patronat participait le 23 avril dernier, à Québec, au 8<sup>e</sup> Gala national des Grands Prix santé et sécurité du travail. L'événement, organisé par la CSST, se déroulait cette année sous le thème « Lumière sur les visages de la prévention! ». Il s'agissait du point culminant d'un concours organisé dans toutes les régions du Québec, reconnaissant les employeurs et les travailleurs qui allient ingéniosité et passion pour éliminer les risques d'accident dans leurs milieux de travail.

Lors de cette soirée, M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat, et M<sup>me</sup> Carmel Laflamme, vice-présidente — santé et sécurité du travail de l'organisme, ont remis des prix à Venmar Ventilation, lauréate dans la catégorie « Leader en santé et sécurité du travail », et à l'aluminerie d'Alcoa à Deschambault, qui a obtenu une mention d'excellence dans la catégorie « Innovation — Grandes entreprises ». Au total, neuf réalisations d'entreprises et d'organismes ainsi qu'un travailleur et un représentant d'employeur ont été honorés.



M. Dorval en compagnie de M<sup>me</sup> Lisette Arel, conseillère en prévention chez Venmar Ventilation.

Photo : Philippe Renaud

A graphic with a green background. On the left is a logo with a large 'R' inside a circle and the text 'question retraite'. To the right, the text reads 'Séance d'information en ligne pour les 25-45 ans sur la planification financière de la retraite'. The background features illustrations of a man and a woman, a magnifying glass, a car, a house, and a group of people.

**question retraite**

## Séance d'information en ligne

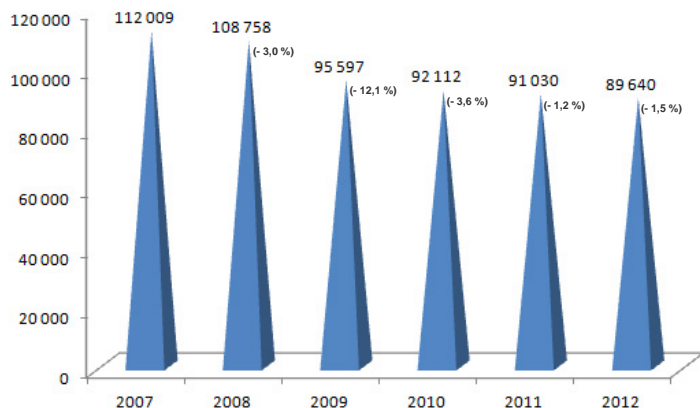
pour les 25-45 ans sur la planification financière de la retraite

## Santé et sécurité du travail

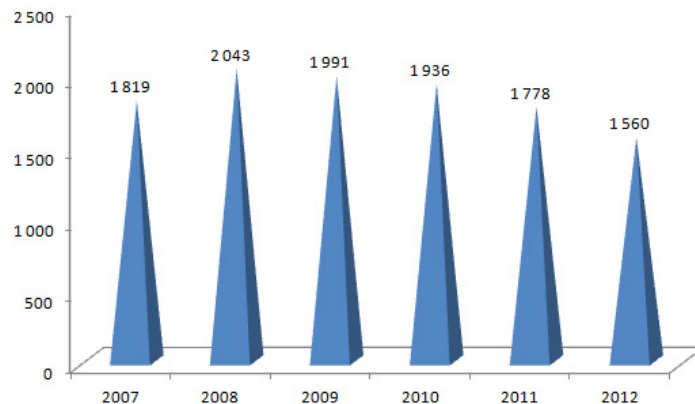
# Des indicateurs de performance du Régime québécois de santé et de sécurité au travail — Source CSST, mars 2013

## LA RÉPARATION (INDEMNISATION)

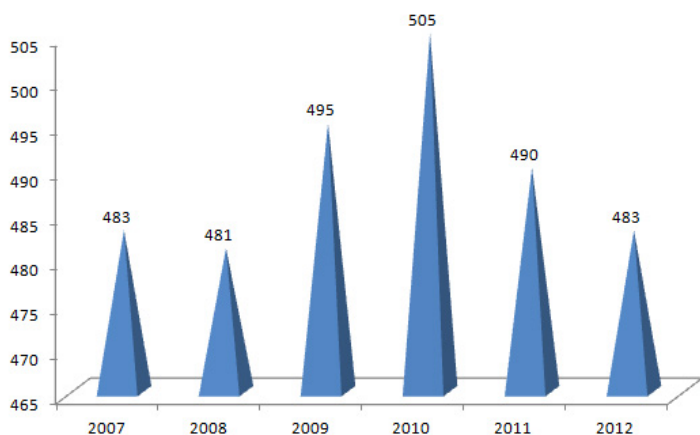
Évolution du nombre de lésions professionnelles



Le nombre de dossiers de 1 000 jours et plus



La durée moyenne des jours indemnisés (indemnités de remplacement du revenu, IRR en jours), dossiers de 90 jours et plus



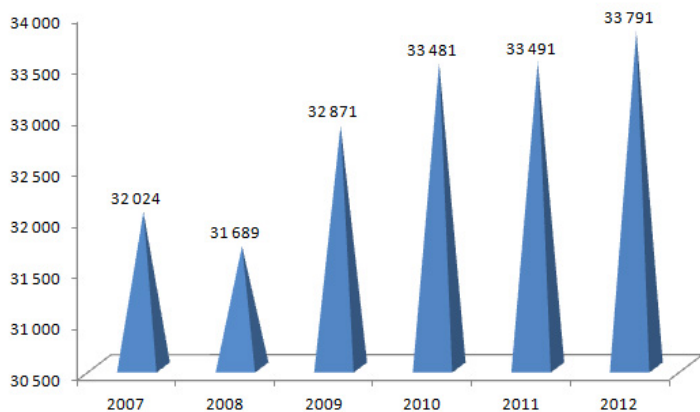
Le programme *Pour une maternité sans danger* (PMSD), nombre de naissances (femmes en emploi) par rapport au nombre de demandes acceptées

Année	Naissances (femmes en emploi)	Demandes acceptées	% *
2007	62 548	31 017	49,6 %
2008	64 305	32 174	50,0 %
2009	63 516	35 702	56,2 %
2010	67 586	32 269	47,7 %
2011	67 527	32 882	48,7 %
2012	ND	33 349	ND

\* Pourcentage des demandes acceptées par nombre de naissances (femmes en emploi)

## L'INSPECTION

Le nombre de visites d'inspection



Le nombre de constats d'infraction art. 236 et 237

Année	Art. 236	% <sup>1</sup>	Art. 237	% <sup>2</sup>	total	% <sup>3</sup>
2007	3 926	87,1 %	581	12,9 %	4 507	-
2008	5 048	82,0 %	1 109	18,0 %	6 157	36,6 %
2009	5 562	81,7 %	1 244	18,3 %	6 806	10,5 %
2010	4 951	87,2 %	730	12,8 %	5 681	-16,5 %
2011	4 870	93,9 %	314	6,1 %	5 184	-8,7 %
2012	4 282	93,4 %	301	6,6 %	4 583	-11,6 %

1. Pourcentage de constats d'infraction selon l'article 236 par rapport au total

2. Pourcentage de constats d'infraction selon l'article 237 par rapport au total

3. Pourcentage de variation du total des constats d'infraction par rapport à l'année précédente

## Nouvelles en bref

### Les préoccupations des employeurs bien représentées auprès des élus à l'Assemblée nationale

Les 10 et 24 avril dernier, le Conseil du patronat poursuivait sa tournée annuelle auprès des députés des principales formations politiques en rencontrant respectivement le caucus du gouvernement et celui du deuxième groupe d'opposition.

Ces rencontres ont permis au président du Conseil, M. Yves-Thomas Dorval, de présenter aux parlementaires un survol des dossiers que les employeurs du Québec suivront en priorité au cours des mois à venir.

Rappelons que le Conseil du patronat avait rencontré également, en janvier dernier, les députés de l'opposition officielle.



### La voix des gens d'affaires se fait entendre à Victoriaville lors du 2<sup>e</sup> Forum développement durable

M. Dorval était l'un des conférenciers à l'occasion du 2<sup>e</sup> Forum développement durable, qui se tenait les 22 et 23 avril dernier, à Victoriaville, devant plus de 300 invités.

Le président du Conseil du patronat participait à une table ronde animée par le journaliste Jean-François Lépine, sous le thème « Les réalités économiques au cœur du changement ».

Parmi les autres panélistes présents, mentionnons, entre autres, M<sup>me</sup> Nathaly Riverin, de l'École d'entrepreneurship de Beauce, ainsi que M. Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur.



Photo : Martin Savoie

M. Dorval en compagnie de la directrice générale de l'École d'entrepreneurship de Beauce, M<sup>me</sup> Nathaly Riverin.

### Une nouvelle association sectorielle se joint au Conseil du patronat

Le Conseil du patronat est très heureux de compter parmi ses associations patronales sectorielles membres l'Institut de développement urbain du Québec (IDU Québec). Cette association, fondée en 1987 et dirigée par M. Raymond C. Bouchard, est le principal porte-parole de l'industrie immobilière commerciale au Québec.

IDU Québec regroupe des promoteurs, des développeurs et des gestionnaires immobiliers, des investisseurs et des prêteurs, ainsi que des professionnels issus de secteurs connexes. Elle représente plus de 250 entreprises membres et 1 600 membres individuels qui génèrent des actifs annuels de 30 milliards de dollars. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur l'association peuvent visiter son site Web : [www.iduquebec.com](http://www.iduquebec.com).



### Le commissaire au lobbyisme rencontre les membres du comité d'affaires publiques

Le commissaire au lobbyisme du Québec, M<sup>e</sup> François Casgrain, était de passage au Conseil du patronat, le 16 avril dernier, à l'occasion d'une rencontre du comité d'affaires publiques de l'organisation. La visite de M<sup>e</sup> Casgrain s'inscrivait dans le cadre d'une vaste tournée régionale lancée en début d'année sous le thème « Miser sur la transparence » et s'échelonnant sur deux ans.

Elle a pour objectif, d'une part, de mieux faire connaître la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et les obligations qui s'y rattachent pour les lobbyistes et, d'autre part, de prendre le pouls de différents acteurs — notamment les représentants du milieu des affaires — au regard de certains problèmes liés à la Loi et de son application.



## Équité salariale

### Information de la part de la Commission d'équité salariale aux employeurs

Le Conseil du patronat tient à informer les employeurs du Québec que la Commission de l'équité salariale (CÉS) mène présentement une campagne d'information auprès des entreprises du Québec afin de leur rappeler leurs obligations en vertu du *Règlement concernant la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale* (DEMES) et de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les entreprises assujetties à la *Loi sur l'équité salariale* (LÉS) au cours de 2008 et de 2009.

#### Mise en contexte

##### **La Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES)**

La DEMES est une reddition de comptes obligatoire annuelle auprès de Revenu Québec et que les employeurs du Québec doivent produire en ligne. Ils y font état de l'application de la LÉS dans leur entreprise.

Les objectifs poursuivis par la DEMES sont les suivants :

- ◆ Sensibiliser les employeurs à leurs obligations en vertu de la LÉS;
- ◆ Connaître le niveau d'application de la LÉS au Québec;
- ◆ Cibler les interventions de soutien et de vérification de conformité dans les entreprises.

Des amendes s'appliquent en cas d'omission de production de la DEMES.

##### **L'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2014**

L'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2014 vise tous les employeurs dont l'entreprise est devenue assujettie à la LÉS au cours des années civiles 2008 ou 2009. En

effet, si au cours de l'une de ces périodes, l'entreprise a atteint une moyenne de 10 personnes salariées ou plus, elle devient assujettie à la Loi. L'employeur, par conséquent, devra avoir réalisé un exercice d'équité salariale et affiché les résultats au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

##### **Des données qui permettent à la Commission de mesurer le niveau d'application de la LÉS dans les entreprises du Québec**

Les données recueillies par la DEMES depuis mars 2011 permettent à la Commission de vérifier le niveau d'application de la Loi dans les entreprises du Québec et, ainsi, de mieux cibler ses activités de vérification de conformité et de soutien auprès des entreprises.

##### **Un rappel important pour les employeurs du Québec**

La Commission cherche à joindre les employeurs qui ne se seraient pas encore acquittés de leur obligation de produire la DEMES.

En effet, lorsque les employeurs produisent leur déclaration, cela permet à la Commission de les informer de leurs obligations et des différents outils qu'elle met à leur disposition.

La Commission cherche à joindre de façon plus particulière les employeurs de la région de Montréal puisque les premiers résultats montrent qu'un bon nombre d'entre eux n'ont pas rempli leur déclaration.

Les employeurs qui souhaitent obtenir plus d'information sur la LÉS et sur leurs obligations en matière d'équité salariale sont invités à visiter le site Web de la CÉS ([www.ces.gouv.qc.ca](http://www.ces.gouv.qc.ca)) ou à téléphoner à la Commission au numéro sans frais 1.888.528.8765. Pour en savoir plus sur la DEMES, des renseignements sont disponibles auprès de Revenu Québec à l'adresse suivante : [www.demes.gouv.qc.ca](http://www.demes.gouv.qc.ca).

#### InfoCPQ

Le bulletin mensuel d'information à l'intention des membres du Conseil du patronat du Québec

#### Éditeur

Louis-Paul Lazure

#### Coordination et rédaction

Patrick Lemieux

#### Collaboration à la rédaction

Carmel Laflamme, M<sup>e</sup> Guy-François Lamy, Louis-Paul Lazure, Dominique Malo et Norma Kozhaya

#### Mise en page

Gilles Guénette

#### Diffusion auprès des membres

Patrick Lemieux et Geneviève Le May

#### Révision linguistique

Lucie Bélanger

#### Le Conseil du patronat du Québec

1010, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 510

Montréal (Québec) H3A 2R7

Tél. : 514.288.5161

1.877.288.5161

Télééc. : 514.288.5165

[plemieux@cpq.qc.ca](mailto:plemieux@cpq.qc.ca)

[www.cpq.qc.ca](http://www.cpq.qc.ca)